

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2007-2008, 109 100 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit 2 600 élèves de moins que l'année passée (-2,3 %). Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour partie liée à la démographie scolaire dans son ensemble [1].

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis huit ans, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté. Le secteur public accueille 96 % des élèves scolarisés en SEGPA [1].

Il existe 80 EREA relevant tous du secteur public ; depuis 2002, les effectifs d'élèves scolarisés dans ces établissements sont stables [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On estime à 1 300 le nombre des UPI (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). À la rentrée 2007, l'ouverture d'environ 250 nouvelles UPI a permis l'accueil de 2 200 élèves supplémentaires (+ 24 %), hausse surtout sensible dans les collèges (+ 1 900 élèves) et les lycées professionnels (+ 300 élèves). Les trois quarts des enfants scolarisés au sein d'une UPI présentent des troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques. Les élèves qui fréquentent les UPI sont essentiellement scolarisés dans l'enseignement public (91 %) [2].

Les garçons représentent 60 % des élèves de SEGPA ou d'UPI et 70 % pour les EREA [2] [3] [4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs de scolarisation et a, d'une part, étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et d'autre part, encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 00.44, 03.11 et 07.23.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2007-2008".

Les enseignements adaptés dans le second degré

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1980	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1976	1981	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
SEGPA												
Public	86 370	114 923	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623	96 944	94 315	
Privé			3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045	3 970	4 025	
Total SEGPA	86 370	114 923	112 276	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668	100 914	98 340	
EREA (2)	9 629	11 612	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798	10 676	10 715	
Total France métr. + DOM	95 999	126 535	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466	111 590	109 055	

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (40 en 2007-2008).

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collège			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	3 933	5 885	9 818	219	340	559	91	102	193	10 570
Privé	335	484	819	31	26	57	68	60	128	1 004
Total France métr. + DOM	4 268	6 369	10 637	250	366	616	159	162	321	11 574

(1) Les 27 élèves d'UPI créés au sein d'EREA sont comptabilisés dans l'effectif du collège.

[3] Répartition des élèves des SEGPA (hors EREA) par secteur et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	35 995	57 292	93 287	1 560	2 451	4 011	37 555	59 743	97 298
Sixième	7 511	11 804	19 315	387	598	985	7 898	12 402	20 300
Cinquième	8 962	14 431	23 393	382	646	1 028	9 344	15 077	24 421
Quatrième	9 648	15 510	25 158	391	642	1 033	10 039	16 152	26 191
Troisième	9 874	15 547	25 421	400	565	965	10 274	16 112	26 386
Formation professionnelle	475	553	1 028	5	9	14	480	562	1 042
Première année CAP2	236	281	517	2	6	8	238	287	525
Seconde année CAP2	239	272	511	3	3	6	242	275	517
Total France métr. + DOM	36 470	57 845	94 315	1 565	2 460	4 025	38 035	60 305	98 340

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	296	633	929
Second cycle général et technologique	59	103	162
Second cycle professionnel	1 382	2 628	4 010
Enseignement adapté	1 656	3 958	5 614
Premier cycle adapté	1 178	2 906	4 084
Formation professionnelle adaptée	478	1 052	1 530
BTS	12	28	40
Total (1)	3 405	7 350	10 755

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.